



# CERTIFICAT QUALIBAT

## TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM289

Valable du 14/03/2025 au 13/03/2030



ACCREDITATION  
N°5-0545,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

### Situation administrative et juridique

Date de création : 11/10/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 184 200

Dénomination sociale : DEMOLITION BRETAGNE SERVICES

Z.A. DE KERVOYEL  
56250 TREFFLEAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VANNES 500416599

Téléphone : 02 97 53 16 61

Fax : 02 97 53 12 56

Etablissement : Principal

Portable : 06 15 78 59 07

Numéro Siret : 500 416 599 00016

Responsabilité légale : LE SOURD HUBERT GÉRANT

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 5609366a

Assurance Responsabilité travaux :

SMABTP 522074N 4808.0000

Responsable Technique : MARPEAU JEAN VINCENT

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMABTP 4820000/001 331591

Site internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : dbs@orange.fr

### Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	25	EFF3	4 805 069	CA6
Dans l'activité	10	EFF2	2 009 379	CA5

### Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment  Ouvrages intérieurs de bâtiment  Niveau d'empoussièvement : 3 - Date māj du D.U. : 06/10/2025	14/03/2025	13/03/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.

En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE



Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR